

Légende du Plan Communal d'Aménagement

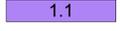
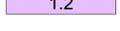
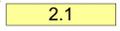
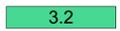
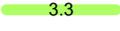
INDICATION GRAPHIQUE

-  Périimètre du PCA
- Périimètre de la révision**
-  A zone agricole => zone d'activité économique industrielle
-  B zone agricole => zone d'activité économique mixte
-  C zone d'activité économique industrielle => zone d'espace vert
-  D zone agricole => zone d'espace vert

*R.1.1 - Prescription supplémentaire : activités de vente au détail et de services à la personne exclues sauf si auxiliaires aux activités présentes

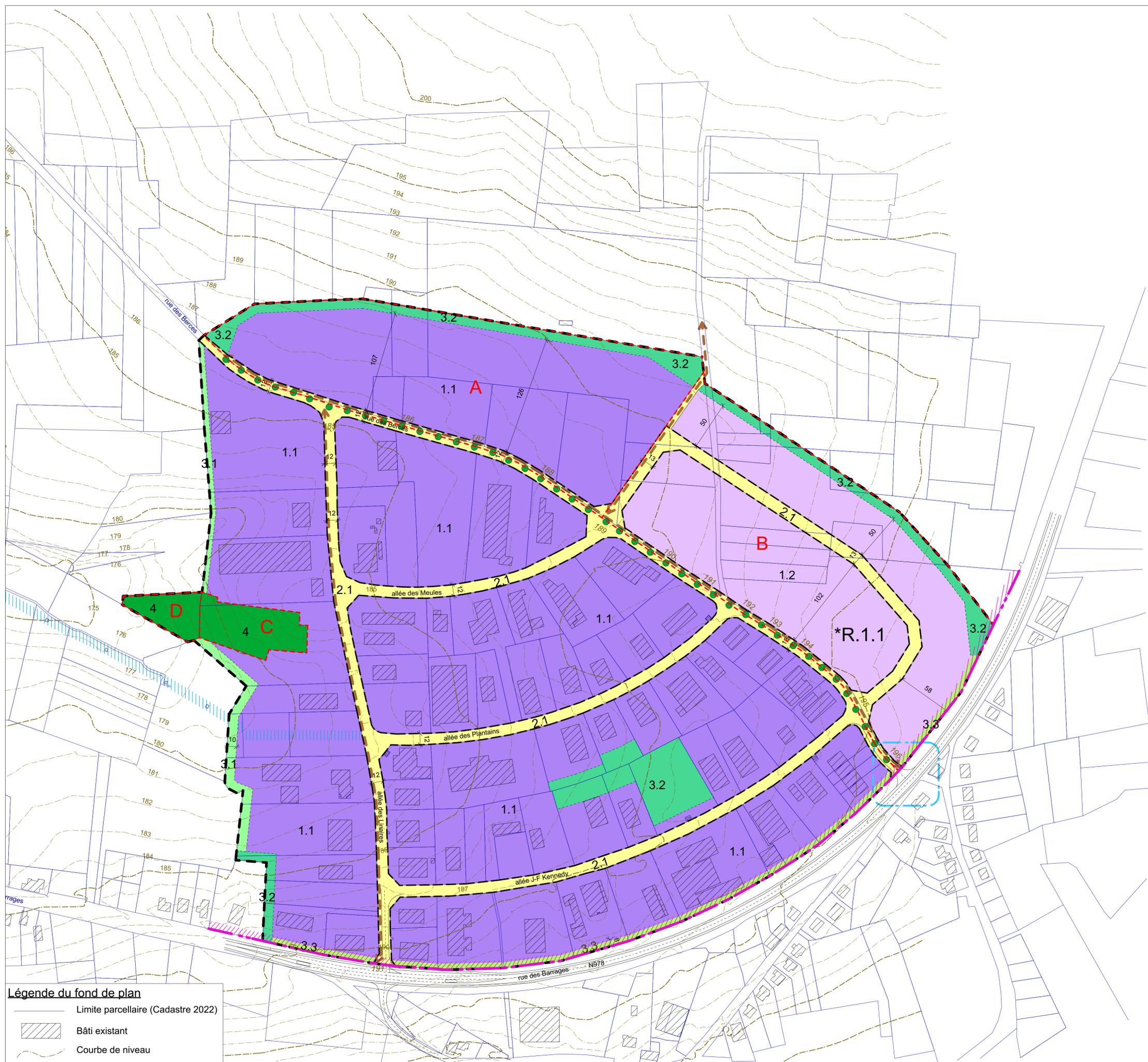
-  Alignement
-  Limite du domaine public de la voirie régionale
-  Aménagement routier de sécurité

DESTINATION PAR ZONE

- Zone d'activité économique**
-  1.1 Activité économique industrielle
 -  1.2 Activité économique mixte
- Espace de voirie**
-  2.1 Voirie
- Espace d'intégration paysagère**
-  3.1 Espace d'intégration paysagère légèrement arboré
 -  3.2 Espace d'intégration paysagère densément arboré
 -  3.3 Espace d'intégration paysagère linéaire
- Espace non destiné à l'urbanisation**
-  4 Zone d'espaces verts

SURIMPRESSION

-  Zone de recul par rapport à la voirie régionale
-  Infrastructure technique en sous-sol (servitude)
-  Cheminement modes actifs
-  Alignement d'arbre haute tige



Légende du fond de plan

-  Limite parcellaire (Cadastré 2022)
-  Bâti existant
-  Courbe de niveau

PROVINCE DE NAMUR							
Commune de Walcourt							
Dressé et dessiné par Céline Hermans Ir. Architecte - urbaniste	Signature Céline HERMANS						
Date : 04/11/2022	Echelle : 1/2000 						
PLAN COMMUNAL D'AMENAGEMENT Extension du PAE de Chastrès. Périimètre 1							
DOSSIER	DOSSIER						
AUTEUR DE PROJET	 Développement territorial du Bep Bureau Economique de la Province de Namur Avenue Sergent Vriethoff, 2 B-5000 NAMUR Tél : 081 71 71 54 Fax : 081 71 71 00 e-mail : che@bep.be						
COMMUNE	Commune de Walcourt Place de l'hôtel de ville n° 3 5650 WALCOURT Tél : 071/61.06.10 Fax : 071/61.06.11 						
PLAN	PLAN DE DESTINATION						
ADOPTION	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> AVANT-PROJET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU </td> <td style="width: 50%; border: none;"> VU ET ADOPTÉ PROVISOIREMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU </td> </tr> <tr> <td style="border: none;"> LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE LE COLLEGE COMMUNAL CERTIFIE QUE LE PRESENT PLAN A ETE SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE DU AU </td> <td style="border: none;"> LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE VU ET ADOPTÉ DEFINITIVEMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU </td> </tr> <tr> <td style="border: none;"> LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE </td> <td style="border: none;"> LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE </td> </tr> </table>	AVANT-PROJET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU	VU ET ADOPTÉ PROVISOIREMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU	LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE LE COLLEGE COMMUNAL CERTIFIE QUE LE PRESENT PLAN A ETE SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE DU AU	LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE VU ET ADOPTÉ DEFINITIVEMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU	LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE	LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE
AVANT-PROJET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU	VU ET ADOPTÉ PROVISOIREMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU						
LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE LE COLLEGE COMMUNAL CERTIFIE QUE LE PRESENT PLAN A ETE SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE DU AU	LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE VU ET ADOPTÉ DEFINITIVEMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU						
LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE	LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE						
APPROBATION	VU POUR ETRE ANNEXE A L'A.M. DU LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA MOBILITE, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ETRE ANIMAL ET DES ZONINGS						
APPROBATION	APPROBATION						